

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

56^e session du Comité International Olympique 15 et 16 février 1960 à San Francisco (Hôtel Saint-Francis)

La Session est ouverte à 9 h. 30 sous la présidence de M. Avery Brundage.

Liste de présence: (annexe N° 1).

Ordre du jour: (annexe N° 2).

Le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents qui sont au nombre de 25; ainsi le quorum est atteint. Il donne lecture de plusieurs lettres et télégrammes de membres empêchés d'assister à la présente Session.

Le procès-verbal de la Session de Munich est adopté, sans remarques.

L'assemblée honore la mémoire de deux membres décédés récemment: MM. Alberdi (Argentine) et Bloudek (Yougoslavie), et observe une minute de silence.

Le Comte de Beaumont regrette que, lors du dîner officiel offert par le Gouverneur Brown, la table officielle n'ait été occupée que par des Américains. Seul le Président s'y trouvait; aucun membre de la Commission Exécutrice n'y avait été convié (applaudissements). Le chancelier devra contrôler le protocole à l'avenir.

TOKYO 1960

La délégation japonaise est introduite. Elle est composée de MM. Juichi Tsushima et Fumio Takashima. Elle donne lecture de son premier rapport dont le texte imprimé est distribué aux membres.

Le Général Stoïtchev demande que le Comité d'Organisation facilite le déplacement des athlètes, des officiels et des chevaux étrangers en prévoyant une importante réduction des frais de voyage. Il pense qu'une réduction de l'ordre de 60% est nécessaire. M. Tsushima déclare que ce problème sera étudié et qu'une sérieuse considération sera apportée à ce sujet. M. Gerlein Comelin (Colombie) demande qu'à Tokyo et déjà à Rome la traduction simultanée de notre Session soit prévue. M. de Stefani pour Rome et M. Azuma pour Tokyo se déclarent d'accord de prévoir cette organisation (français et anglais). A l'unanimité les membres votent en faveur de la traduction simultanée.

Le rapport de Tokyo est admis à l'unanimité.

INNSBRUCK 1964

La délégation autrichienne est introduite. Elle est composée de: S. E. le Ministre Drimmel (président du Comité Olympique Autrichien), D^r R. Ne-metschke et D^r Edgar Fried. Le Ministre Drimmel donne lecture de son rapport.

MM. von Frenckell, Ritter von Halt et Comte de Beaumont prennent la parole.

Le rapport des Jeux d'Hiver d'Innsbruck est adopté.

M. Brundage rappelle aux membres la circulaire N° 152 qui leur a été adressée en date du 22 janvier dernier, dans laquelle la Commission Exécutrice propose l'adjonction d'une note explicative concernant

la règle N° 7 des principes fondamentaux, car, dit le Président, certains Comités Nationaux Olympiques ne sont en fait pas nationaux et ne fonctionnent pas dans un pays, mais dans un territoire limité (par exemple: Malte, Hong-Kong, Bermudes, etc.). Le texte prévu est le suivant:

Le Mouvement Olympique, étant apolitique, les termes pays ou nations contenus dans ces Règles sont destinés à désigner également une zone géographique, district ou territoire dans les limites duquel un Comité Olympique reconnu par le Comité International Olympique exerce son activité.

précédé d'un astérisque, ce texte figurerait au bas de la page N° 71.

MM. von Frenckell et Massard pensent que nous avons tort d'admettre des comités olympiques dans des territoires insignifiants. Renvoi à la Session de Rome.

M. Brundage rappelle qu'au sujet de Taiwan, notre décision de Munich a été mal interprétée dans certains pays par la faute d'une fausse information donnée par une agence de presse (U. P.). Nous avons simplement demandé au Comité Olympique de Taiwan le changement de son nom, ce qu'il a du reste accepté de faire entre temps. Il a ainsi admis le point de vue du Comité International Olympique, reconnaissant que sa requête était fondée. Il nous propose la dénomination suivante: COMITÉ OLYMPIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE.

La Commission Exécutrice, réunie à Paris en octobre dernier, a estimé que ce comité peut fort bien s'appeler ainsi, puisque c'est sous le nom de République de Chine que cette région est reconnue par l'O. N. U. — Ce qui intéresse le Comité International Olympique, c'est le «territoire géographique» dans lequel ce comité administre le sport. Ainsi la Commission Exécutrice propose de reconnaître ce comité sous son nouveau nom et comme opérant dans le territoire de Taiwan (ou Formose). Le Comité International Olympique reconnaîtrait ainsi ce comité sous son nom géographique et non sous son nom politique.

M. von Frenckell fait remarquer que cette question ne figure pas à l'ordre du jour de la première session. M. Brundage déclare que si nous réunissons l'unanimité sur cette proposition, nous pourrions la voter ici, sinon ce cas devrait être renvoyé à notre session de Rome.

M. von Frenckell déclare qu'après notre session de Munich, un député américain a déclaré au Congrès de son Gouvernement que le Comité International Olympique avait pris la décision d'expulser le Comité Olympique de Taiwan sous la pression des communistes, ce qui est faux. L'orateur déclare, avec l'approbation des membres présents, qu'aucune pression quelconque n'a été exercée par qui que ce soit.

M. *Roby* croit comprendre que le Comité Olympique de la République de Chine ne serait pas disposé à être reconnu sous le nom du territoire de Taïwan (Formose), car il existe encore d'autres petites provinces (îles) dans cette région dans lesquelles ce comité contrôle le sport. Si nous reconnaissons le nom de la capitale, soit Taïpeh, le problème serait résolu, croit-il. D'autre part, il souhaite que le Comité Olympique de la République Populaire de Chine (Pékin) revienne dans le Mouvement Olympique avec un véritable esprit sportif. Le *Marquis d'Exeter* dit que, si le Comité Olympique de Pékin revient à de meilleurs sentiments envers le Comité International Olympique, il serait reconnu en tant que Comité Olympique de la Chine et celui de Taïwan sous le nom de la région où il administre le sport, soit Taïwan (Formose). Si ce dernier se dénomme Comité Olympique de la République de Chine, il s'agit uniquement d'une affaire intérieure qui ne nous intéresse pas. Il propose le renvoi de la discussion à la Session de Rome. M. *Vargas* comprend que le Comité Olympique de Taïwan contrôle non seulement les athlètes de cette région, mais aussi les Chinois habitant d'autres régions, comme par exemple Bornéo du Nord, Hong-Kong, Philippines, etc. Il serait ainsi indiqué de situer le siège de ce comité, soit Taïpeh. Il serait dénommé *Comité Olympique de la République de Chine - Taïpeh*. M. *Bustamante* estime que nous devrions établir une zone géographique pour chaque comité olympique. Il demande le renvoi de la discussion à Rome.

M. *Brundage* déclare que nous n'avons pas à revenir sur une décision prise à Munich. Le Comité International Olympique n'a pas à traiter avec les gouvernements, mais seulement avec les organisations sportives. Pour le Comité International Olympique il appartient simplement de déterminer les limites géographiques des territoires dans lesquels les Comités Olympiques fonctionnent. Le Comité Olympique de Taïwan contrôle le sport dans ce territoire; ce point est clair et c'est cela qui fut décidé à Munich.

M. *Andrianov* demande le renvoi à Rome. M. *Roby* demande si nous avons accepté la nouvelle appellation du Comité Olympique de Taïwan? M. *Brundage* répond par la négative et si nous devons prendre une décision aujourd'hui, ce ne peut être que sur l'acceptation ou le refus de son nouveau nom. Prennent encore la parole: MM. *Mezö, Garland, Gerlein Comelin, Vargas*.

M. *Andrianov* rappelle la décision prise à Munich et la proposition (acceptée) de M. Albert Mayer demandant que tout problème d'une certaine importance soit porté à l'ordre du jour de la Session de Rome. Ce problème étant important, il en demande le renvoi. M. *Roby* demande quelle est la situation actuelle au sujet d'une éventuelle participation du Comité Olympique de Taïwan aux Jeux de Rome? Le *Marquis d'Exeter* répond que les athlètes de cette région peuvent participer sous le nom de Taïwan (ou de Formose). Quant à la reconnaissance définitive de son nouveau nom, il propose le renvoi à Rome. *Il en est ainsi décidé.*

Le texte suivant est remis à la presse par M. *Brundage*, à la conférence de ce jour:

«Il y a environ deux ans, le Comité International Olympique informa le Comité Olympique de Pékin qu'il ne pouvait admettre que ce comité soit à même de régir le sport olympique sur le territoire de Taïwan (Formose). De même, il fut notifié au Comité Olympique établi à Taïpeh la décision prise par le Comité International Olympique lors de sa session de Munich, à savoir que, puisque le Comité Olympique de Taïpeh n'avait pas la possibilité d'administrer le sport olympique en Chine territoriale, mais le pouvait à Taïwan, son nom devait être modifié en conséquence. Il fut donc décidé que le nom

de *Chine* devait être remplacé par une autre appellation. Au cours de la session du Comité International Olympique de San Francisco, un vote renvoya la décision définitive à la Session de Rome, en août 1960. Entre temps, pour éviter que les athlètes de Taïwan soient empêchés de prendre part aux Jeux de la XVII^e Olympiade, le Comité International Olympique autorisa le Comité d'Organisation d'accepter les engagements des athlètes de Taïwan par l'entremise de l'organisation qui a pris nom elle-même pour le moment: Comité Olympique de la République de Chine.

» Il faut espérer que cette déclaration clarifiera toute cette affaire, qui a été complètement dénaturée dans certains cercles durant ces derniers mois. Cette prise de position démontre une fois de plus que le Comité International Olympique ne s'intéresse pas à la politique, mais à la jeunesse sportive mondiale, et qu'en tant qu'organisation internationale du sport, elle traite avec ceux qui de fait administrent le sport olympique dans une contrée donnée.»

GIBRALTAR

Le nouveau Comité Olympique de Gibraltar demande à être reconnu par le Comité International Olympique.

M. *Brundage* déclare que ses statuts sont conformes et que cinq Fédérations Nationales sont affiliées aux Fédérations Internationales respectives. M. *Massard* proteste contre la reconnaissance de comités sur de trop petits territoires, comme c'est le cas pour Gibraltar. Le *Marquis d'Exeter* et *Lord Luke* sont en faveur de cette reconnaissance, tandis que M. *Sidney Dawes* et *Gerlein Comelin* estiment que cette demande devrait être discutée à Rome. *Par 14 voix contre 9 (à mains levées), le renvoi à Rome est décidé.*

PELOTE BASQUE ET BOWLING

Ces deux Fédérations Internationales demandent à être reconnues par le Comité International Olympique pour faire partie de la liste des Fédérations Internationales ne figurant pas au programme olympique.

Leurs statuts sont en, ordre, dit le Président. *A mains levées, et par 12 voix contre 1, ces deux fédérations sont reconnues.*

RAPPORT DES 3^{es} JEUX PANAMÉRICAINS, CHICAGO 1959

M. *Roby* fait rapport, 24 nations et 2150 athlètes y prirent part.

Les Jeux, malgré quelques petits défauts d'organisation, furent généralement un succès, et contribuèrent au rapprochement des athlètes de cette région du monde. Les 4^{es} Jeux Panaméricains auront lieu à Sao Paulo, Brésil, en 1963.

RAPPORT DES 3^{es} JEUX MÉDITERRANÉENS, BEYROUTH 1959

M. *Massard* fait rapport. Il déclare préalablement qu'il s'oppose à l'extension des Jeux Régionaux. Les Jeux de Beyrouth en octobre dernier furent un succès, mais ils donnèrent lieu à trop d'interventions politiques, réprimées du reste très sévèrement par la police.

Le *Président* informe que le *Général Clark* demande l'approbation des nouvelles règles de l'organisation sportive centro-américaine et des Caraïbes, dont il est le président. *M. Bustamante* commente brièvement ces règles. *M. Gerlein Comelin* déclare qu'en Amérique centrale on attache une grande importance aux Jeux régionaux qui s'y déroulent. Il est décidé d'autoriser la Commission Exécutive d'approuver ces règles au nom du Comité International Olympique, si elles sont établies dans l'esprit olympique.

EL SALVADOR

M. Brundage rapporte que les statuts du Comité Olympique d'El Salvador ne sont pas conçus conformément aux règles olympiques. Par le truchement de *M. Moenck*, nous avons demandé que les rectifications nécessaires soient faites, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à ce jour, selon les dires de *M. Moenck*. Nous devons retirer la reconnaissance à ce comité, jusqu'à ce qu'il se soumette à nos directives. Il en est ainsi décidé.

PORTUGAL ET ESPAGNE

M. Brundage fait rapport sur la visite qu'il a faite en octobre dans ces deux pays. Le Comité Olympique du Portugal a été réorganisé et se trouve être parfaitement en règle avec nous. Quant au Comité Olympique Espagnol, il se réorganiserait conformément aux directives que *M. Brundage* a données à ses dirigeants et à son président en particulier.

CONVENTION POUR LA PROTECTION DES EMBLÈMES

M. Brundage informe que la signature de la Convention pour la protection des emblèmes olympiques devait avoir lieu à Athènes en octobre dernier. Au dernier moment, cette réunion des délégués des Gouvernements devant y prendre part a dû être renvoyée, certains points de la dite Convention n'étant pas acceptables par quelques gouvernements. Cette conférence est donc renvoyée.

PRESSE

M. Roby demande que les renseignements qui seront donnés à la presse lui soient donnés par écrit afin d'éviter toute confusion.

Séance levée à 12 h. 40 et reprise à 14 h. 30.

PROCÈS DE PRESSE A PARIS

M. Brundage informe les membres que le procès qu'il a engagé au journal *Miroir des Sports* pour diffamation envers le Comité International Olympique et ses membres a été gagné par lui; il estime que cela signifie une grande victoire pour le Comité International Olympique. — Le *Marquis d'Exeter* remercie le Président au nom des membres pour ce qu'il a eu le courage de faire, sans compter que les frais d'avocats se sont élevés à environ un demi-million de francs français, dépense supportée par *M. Brundage*. (Applaudissements.)

Une Fédération Internationale de Philatélie Sportive demande au Comité International Olympique d'ajouter cette philatélie spécialisée au programme d'Art des Jeux.

M. Brundage plaide en faveur de cette requête.

Accepté à l'unanimité.

DURÉE DE LA PRÉSIDENTCE ET VICE-PRÉSIDENTCE

MM. Sidney Dawes et *Bo Ekelund* suggèrent que la durée de la présidence soit limitée à quatre ans (au lieu de huit) et que tous les deux ans, un des vice-présidents se retire. Le *Comte de Beaumont* se rallie à cette proposition à condition toutefois que les uns et les autres soient rééligibles. Le *Général Sloitchev* est opposé au projet car, dit-il, il faut un certain temps d'adaptation. Le laps de temps de quatre, respectivement deux ans, est à son avis trop court. *M. Sidney Dawes* défend son projet; son principal argument est que certains de nos membres sont d'un certain âge; mais comme la rééligibilité est prévue, rien n'empêche l'acceptation du projet. *MM. von Frenckell*, *Comte de Beaumont* et *Lord Luke* approuvent le projet, le dernier nommé, cependant, ajoute que la rééligibilité soit limitée à une année renouvelable d'année en année jusqu'au terme total de 8 ans. *MM. Vargas*, *Mezö* et *Bustamante* s'opposent au projet présenté.

Il est décidé de renvoyer ce projet à la Session de Rome. D'autre part, ce problème sera placé au début de l'ordre du jour et avant les élections.

VISAS (Annexe No 3) — PRESSE

M. Brundage rappelle que le pays qui organise les Jeux doit accorder des visas d'entrée, sans distinction, à tous les athlètes et officiels. Des télégrammes de protestation ont été adressés ici au Comité International Olympique du fait que des journalistes de l'Allemagne de l'Est se sont vu refuser leur visa par le State Department des Etats-Unis. Le Comité Organisateur des Jeux de Squaw Valley est déjà intervenu sans succès. *M. Brundage* constate que le State Department s'est conformé au point de vue du Comité International Olympique en ce sens que tous les athlètes et officiels de tous les pays invités reçurent leurs visas. Le Comité International Olympique pense que la presse quelle qu'elle soit devrait pouvoir être présente puisque nos règles prévoient que la presse peut être présente aux Jeux et que le Comité d'Organisation doit prévoir des facilités pour elle et la radio. Le Comité Olympique de l'Allemagne de l'Est proteste en disant que dix membres de leur délégation n'ont pas reçu de visa. Le *D^r Karl Ritter von Halt* donne les chiffres suivants sur la répartition des officiels allemands, soit 12 pour l'Allemagne de l'Ouest et 8 pour le Comité Olympique de l'Est. Total 20. Or, dit *M. von Halt*, l'Est désireraient 20 officiels supplémentaires. Le Comité Olympique de l'Ouest s'est déclaré d'accord de lui en accorder un total de 12. Les journalistes n'ont aucun rapport avec la délégation officielle allemande. Le Comité Olympique de l'Ouest serait encore d'accord que des visas soient accordés à deux entraîneurs, mais l'Est ne s'en contente pas.

Le *Général Stoitchev* donne la version des Allemands de l'Est avec lesquels il a eu l'occasion de s'entretenir. Le seul problème qui se présente est celui des journalistes de cette région qui n'a pas de relations diplomatiques avec les Etats-Unis. Il

pense que le Président du Comité International Olympique devrait intervenir. Prennent encore la parole MM. *Brundage, von Frenckell, Général Dyrssen* et *Lord Luke*.

Ce dernier dépose une motion (voir annexe N° 3) qui est votée à l'unanimité.

C O R É E

M. *Brundage* expose la situation coréenne telle qu'elle existe actuellement. Chacun de nos membres la connaît. Le Comité International Olympique avait reconnu, avant la guerre coréenne, l'ensemble de la Corée dont le Comité Olympique se trouvait, et se trouve encore, à Séoul (Sud). Ce comité ne peut avoir aucun contact avec celui du Nord puisque ces deux régions sont encore en état de guerre (armistice). Nous avons demandé aux deux comités de se rencontrer avec un représentant du Comité International Olympique à Hong-Kong. Tandis que le Comité Olympique du Nord acceptait, celui du Sud s'y refusa. Le Comité Olympique de la Corée du Nord demande maintenant à être reconnu par le Comité International Olympique. — Ce problème est sérieux, dit le Président, comme le sont ceux de l'Allemagne et de la Chine. Le *Général Stoïtchev* dit que ce problème est différent de celui de l'Allemagne ou de la Chine. Il propose la reconnaissance du Comité Olympique de la Corée du Nord. M. *Brundage* signale que le Comité International Olympique a reconnu le Comité Olympique du Nord partiellement et seulement pour ses affaires intérieures.

Prennent la parole sur ce sujet: MM. *Vargas, Garland, Marquis d'Exeter, Lord Luke, Comte de Beaumont, M. Andrianov*.

Finalement, le renvoi de ce problème à la Session de Rome est décidé.

DROITS DE TÉLÉVISION A ROME

M. *Brundage* expose la situation. En 1955 à la Session de Paris, le Président a attiré l'attention de la délégation de Rome (et celle de Squaw Valley) sur le fait que le Comité International Olympique se réservait les droits de TV. Ceci leur fut confirmé à deux reprises, et récemment encore une troisième fois. Le Comité Olympique des Jeux de Squaw Valley avait préalablement, à la Session de Paris, donné les droits de TV en garantie à l'Etat de Californie contre un prêt au cas où les Jeux seraient attribués à Squaw Valley. Aujourd'hui, le Comité Olympique de Rome offre au Comité International Olympique un 5% des droits, garantissant un minimum de 50 000 dollars. Ceci n'est pas conforme à nos règles qui disent que c'est au Comité International Olympique à recevoir la totalité des droits afin de les répartir.

Décision: Renvoi à la Commission Exécutive avec pleins pouvoirs pour agir au mieux des intérêts du Comité International Olympique.

Séance levée à 17 heures.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER

Séance reprise à 9 h. 30.

M. *Brundage* annonce que M. *Andrianov* fête ce jour son anniversaire. Au nom des membres il le félicite pour son cinquantenaire (applaudissements.)

RAPPORT ROME 1960

Chaque membre présent a reçu une copie du rapport imprimé de Rome. M. *de Stefani* le commente, et répond à quelques questions qui lui sont posées.

Le rapport de Rome est accepté.

RAPPORT FINANCIER

M. *Brundage* présente le rapport financier préparé par M^{me} *Zanchi* et contrôlé par notre fiduciaire à Lausanne.

La Commission Exécutive obtient les pleins pouvoirs pour traiter avec Tokyo et Innsbruck au sujet de l'indemnité à verser au Comité International Olympique, ainsi que pour le problème de la Télévision.

Sur proposition de la Commission Exécutive, le remboursement des dépenses, sans cesse croissantes, du chancelier et de la secrétaire, est réajusté.

PROGRAMME DES JEUX FUTURS

M. *Brundage* signale que nos règles stipulent un nombre maximum (21) de sports pouvant figurer au programme des Jeux et un minimum de 15 qui doivent figurer au programme. Si nous voulons nous en tenir à nos principes de réduction du programme, nous devrions logiquement fixer un maximum autorisé. *Renvoyé à Rome.*

PROJET DE RÉORGANISATION DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ OLYMPIQUE DE L'U. R. S. S.

M. *Brundage* informe que la Commission Exécutive a rencontré M. *Andrianov* à San Francisco ces derniers jours. M. *Brundage* émettra sous peu un memorandum à ce sujet. Le projet sera discuté à Rome au sein du Comité International Olympique d'abord, puis entre la Commission Exécutive et les délégués des Fédérations Internationales et des Comités Olympiques en 1961 à Athènes, puisque le Comité Olympique de l'U. R. S. S. leur a également adressé une copie du projet.

ORGANISATION DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES

(annexe N° 4)

La Commission Exécutive étudiera ce projet et fera rapport ultérieurement.

DOPING

Le *Président* cite l'utilisation dans les milieux sportifs d'un produit dénommé *Amphetamine Sulfate* (PEP pilules) qui n'est autre chose qu'un doping ou une drogue. M. *Brundage* attire l'attention des membres sur ce problème très sérieux et leur demande d'en parler dans leur pays.

PRIX DE LITTÉRATURE

M. *Brundage* pense qu'un prix devrait être accordé au journaliste ayant écrit le meilleur article en faveur de la défense et pour une meilleure compréhension de l'amateurisme et de l'olympisme. Il se déclare d'accord d'en faire les frais. M. *Massard*

estime que le premier prix accordé devrait être remis à M. Brundage lui-même pour le dévouement et le courage qu'il apporte à la défense de l'amateurisme (appl.). Il saisit l'occasion de le féliciter pour sa victoire dans le procès de presse qu'il a engagé à Paris l'an dernier.

M. Brundage déclare vouloir convoquer un Congrès international au cours duquel sera défendue la philosophie de l'amateurisme et une meilleure compréhension de ce problème. Pourront assister à ce congrès tous ceux qui s'intéressent à ce sujet, y compris la presse.

NOMINATION DE MEMBRES HONORAIRES

Ce projet établi par M. Sidney Dawes (qui le commente) figure à l'annexe N° 5. Le Marquis d'Exeter fait cependant remarquer que ce n'est pas toujours le président du Comité d'Organisation qui effectue le plus grand travail, mais ce sont souvent d'autres personnalités qui sont déjà membres du Comité International Olympique. — M. Brundage est d'avis que cette proposition pourrait être ajoutée au projet russe quoiqu'en faille le Comité International Olympique soit opposé à un tel projet, car nous devons maintenir notre indépendance, ce qui ne serait plus le cas si nous acceptions le projet de l'U. R. S. S. Par contre nous pouvons nous efforcer de trouver des personnalités jeunes et capables et les élire au sein du Comité International Olympique, mais ce n'est pas chose aussi aisée que l'on pourrait le croire.

ART. 37 DES RÈGLES

M. Bo Ekelund estime que nous devrions ajouter à la fin du texte de notre règle N° 37, au sujet du transport payé aux délégués techniques des Fédérations Internationales: « . . . voyage par avion en 1^{re} classe ». En attendant que cela soit fait, le chancelier écrira dans ce sens à Rome. Tokyo et Innsbruck.

JEUX D'HIVER

M. Dillev-Simonsen fait une déclaration au sujet des Jeux Olympiques d'Hiver (annexe N° 6). Le Président pense qu'il y a plusieurs de nos membres qui sont en faveur de la suppression des Jeux d'Hiver qui deviennent de plus en plus professionnels. Il cite le cas du hockey sur glace et soumet à l'assemblée des articles de la presse canadienne critiquant les joueurs canadiens et leur condition de pseudo-amateurs. M. Sidney Dawes ne se déclare pas d'accord avec cette opinion. Prennent la parole MM. von Frenckell, le Général Stoitchev et le Général Dyrssen. Renvoi à Rome.

C O R É E

M. Bo Ekelund soumet un projet pour résoudre le cas de la Corée (voir annexe N° 7). Prennent la parole: le Général Stoitchev, le Marquis d'Exeter et M. von Frenckell. Renvoyé à la Commission Exécutive pour étude.

SPORT HONGROIS

Le D^r Mezö, dans un long rapport, donne des renseignements sur le sport hongrois et son histoire. Il conclut en demandant que la Session de 1962 ait lieu à Budapest. M. Bo Ekelund remarque que l'année 1962 coïncide avec le 50^e anniversaire des Jeux de Stockholm et se réserve de proposer Stockholm comme siège de la Session de 1962. *Décision renvoyée à Rome.*

COMPÉTITIONS D'ART AUX JEUX

Le D^r Mezö fait l'historique des compétitions d'Art aux Jeux Olympiques depuis les temps anciens. Il parle en faveur de la réintroduction des « compétitions » d'Art aux Jeux, en lieu et place des expositions telles qu'elles sont prévues dans nos règles. *Pas de décision prise.*

COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES

Le Marquis d'Exeter pense que les Comités Nationaux Olympiques, lorsqu'ils s'occupent d'autres activités que celles concernant l'Olympisme, devraient, dans de telles conditions agir sous un autre nom ou y apporter une adjonction, afin que le Comité International Olympique, qui reconnaît ces comités nationaux olympiques, soit dégagé de toute responsabilité. Il cite le cas du Comité Olympique de Grande-Bretagne, qui, pour les Jeux de l'Empire britannique se dénomme: « Comité d'organisation des Jeux du Commonwealth et de l'Empire britannique ». Pourtant ce sont les mêmes personnes qui font partie de deux organisations.

MEMBRES DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE AU SEIN DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES

M. Massard demande qu'il soit ajouté une clause dans nos règles stipulant que les membres du Comité International Olympique doivent faire partie de droit du Bureau (ou Commission Exécutive) des Comités Nationaux Olympiques.

La Commission Exécutive étudiera cette suggestion.

PRESSE AU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Le Comte de Beaumont pense qu'il serait indiqué d'élire aussi des gens de la presse en tant que membres du Comité International Olympique. Il s'agirait bien entendu de les choisir parmi des personnalités haut placées dans les milieux de la presse. « Bonne suggestion », ajoute le Président, appuyé par M. Massard.

DÉCLARATION A LA PRESSE

Une commission est nommée pour établir un texte au sujet de l'affaire chinoise, qui sera remis tout à l'heure à la presse.

La Commission est composée de MM. Marquis d'Exeter, Comte de Beaumont, Sidney Dawes, Général Stoitchev, Douglas Roby, D^r Azuma et M. Vargas.

Le texte est établi et accepté (figure dans ce procès-verbal).

REMERCIEMENTS

Un vote de remerciements est accordé au Comité d'Organisation de San Francisco pour toutes les facilités et arrangements dont les membres ont été favorisés. Sur la proposition de M. Massard un vote de remerciements est émis en faveur de M. Brundage, Président, pour tout son dévouement à notre cause.

Session terminée à 12 h. 45.

Le Président:

Le Chancelier.:

AVERY BRUNDAGE

OTTO MAYER.

ANNEXE N° 1

LISTE DE PRÉSENCE
LIST OF PRESENCE

Commission Exécutive - Executive Board:

Président: Avery Brundage (U.S.A.)
Vice-Présidents: M. Armand Massard (France)
The Marquess of Exeter (Grande-Bretagne)
Membres: Gen.-Col. Vladimir Stoitchew (Bulgarie)
M. Bo Ekelund (Suède)
D^r Karl Ritter von Halt (Allemagne).

*Membres du Comité International Olympique
International Olympic Committee members*

M. Willy Daume (Allemagne)
M. A. Sidney Dawes (Canada)
M. Julio Gerlein Comelin (Colombie)
M. Ivar Emil Vind (Danemark)
M. John Jewett Garland (Etats-Unis)
M. Douglas F. Roby (Etats-Unis)
M. Erik von Freckell (Finlande)
Comte de Beaumont (France)
Lord Luke (Grande-Bretagne)
D^r Ferenc Mezö (Hongrie)
M. Ben-G. Waage (Islande)
D^r Giorgio de Stefani (Italie)
D^r Shingoro Takaishi (Japon)
D^r Ryotaro Azuma (Japon)
M. O. Ditlev-Simonsen Jr. (Norvège)
Hon. Jorge-B. Vargas (Philippines)
Général Gustaf Dyrssen (Suède)
M. Konstantin Andrianov (U. R. S. S.)
D^r Julio Bustamante B. (Venezuela)
Le chancelier: Otto Mayer

ANNEXE N° 2

56^e SESSION DE SAN FRANCISCO
15 et 16 février 1960

ORDRE DU JOUR

1. Souhais de bienvenue de M. Avery Brundage, Président.
2. Liste de présence.
3. Approbation du procès-verbal de la 55^e Session, Munich 1959.
4. Rapport sur les Jeux de la XVII^e Olympiade, Rome 1960.
5. Rapport sur les IX^{es} Jeux Olympiques d'Hiver, Innsbruck 1964.
6. Rapport sur les Jeux de la XVIII^e Olympiade, Tokyo 1964.
7. Discussion sur la ligne de conduite à suivre au sujet des Comités Nationaux Olympiques (certains de ces Comités ne sont pas « nationaux »).
8. Candidature du Comité Olympique de Gibraltar.
9. Candidature des Fédérations Internationales de Pelote Basque et de Bowling.
10. Rapport sur les III^{es} Jeux Panaméricains, Chicago 1959.
11. Rapport sur les III^{es} Jeux Méditerranéens, Beyrouth 1959.
12. Rapport sur les Comités Olympiques de El Salvador, Portugal, Espagne.
13. Rapport sur la Convention Internationale pour la Protection des Emblèmes Olympiques.

14. Rapport sur le jugement intervenu en notre faveur au procès de Paris.
15. Demande d'adjonction de la Philatélie Olympique et Sportive à l'Exposition d'Arts aux Jeux Olympiques.
16. Amendement à apporter à l'art. 12 des Règles par lequel la durée du mandat du Président du Comité International Olympique serait dorénavant de quatre ans au lieu de huit. Un des vice-présidents devrait se retirer tous les deux ans. (Proposition de MM. Sidney Dawes et Bo Ekelund).
17. Problème coréen.
18. Droits de Télévision à Rome.
19. Divers.

ANNEXE N° 3

Une réclamation faite par l'Association des Journalistes de l'Allemagne de l'Est, qui s'est vu refuser l'obtention des visas par le State Department des Etats-Unis, a incité le Comité International Olympique, lors de sa 56^e Session à San Francisco le 15 février, à prendre la résolution suivante relative à la liberté de la presse.

PROPOSITION DE LORD LUKE

M. Avery Brundage lut cette résolution lors d'une conférence de presse. Elle est conçue en ces termes:
Le Comité International Olympique désire affirmer son profond attachement à la liberté de la presse du monde entier, au même titre qu'à l'un de ses plus importants principes fondamentaux Olympiques, selon lequel la jeunesse mondiale est libre de concourir aux Jeux Olympiques sans discrimination de pays ou de personne pour des motifs de race, de religion ou de politique.

M. Brundage révéla le fait que la protestation élevée par les journalistes de l'Allemagne de l'Est est appuyée par les journalistes de Hongrie et de Tchécoslovaquie.

En plus de la protestation des journalistes, le Comité International Olympique a aussi reçu une réclamation de la part du Comité Olympique de l'Allemagne de l'Est du fait que plusieurs officiels de leur pays n'ont pas été autorisés à entrer en Amérique par le State Department des Etats-Unis qui leur a refusé les visas.

M. Brundage fit remarquer que le règlement du Comité International Olympique limite le nombre d'officiels qui doivent être reconnus par le Comité Organisateur des Jeux. Vu que le contingent allemand participant à Squaw Valley consiste en 35 athlètes de l'Allemagne de l'Est et 50 de l'Allemagne fédérale, le Comité Organisateur devait assurer l'inscription de huit officiels de l'Allemagne de l'Est et douze de l'Allemagne fédérale. Le Comité Organisateur a pu assurer un nombre supérieur de visas du State Department des Etats-Unis, mais l'Allemagne de l'Est voulait des visas pour 20 officiels; elle n'en a pas obtenu autant.

ANNEXE N° 4

PROPOSITION DE M. BO EKELUND

M. Bo Ekelund estime que le Comité International Olympique devrait prêter son attention à des recherches scientifiques dans les activités sportives.

« Je sais que ces recherches sont en train de se faire dans plusieurs pays. Je suis de l'avis que le Comité International Olympique pourrait accomplir un travail très important en encourageant un échange international des expériences faites par une telle recherche scientifique des activités sportives.

» Je ne suis pas encore prêt à faire une proposition positive à ce sujet, mais je pense que si l'idée éveillait de l'intérêt, le Comité International Olympique pourrait la renvoyer à sa Commission Exécutive qui étudierait la question et ferait rapport lors d'une Session ultérieure.»

ANNEXE N° 5

PROPOSITION DE M. SIDNEY DAWES

M. Sidney Dawes propose que le titre de membre honoraire du Comité International Olympique soit décerné au membre le plus compétent d'un comité organisateur ayant Organisé avec succès soit les Jeux Olympiques d'Été, soit les Jeux Olympiques d'Hiver.

ANNEXE N° 6

DÉCLARATION DE M. DITLEV-SIMONSEN CONCERNANT LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Nous avons lu à diverses reprises ces derniers mois des articles qui ont paru dans la presse de plusieurs pays, annonçant que le Comité International Olympique a l'intention d'abolir les Jeux d'Hiver après 1964, date à laquelle se dérouleront les Jeux Olympiques d'Hiver à Innsbruck.

Ces rumeurs ont naturellement bouleversé le public dans de nombreux pays, d'autant plus que, d'après des informations communiquées de Suisse à la presse norvégienne, il y a quelque temps, il est prétendu que notre Chancelier, M. Mayer, aurait confirmé ces rumeurs au nom du Comité International Olympique.

Je doute fort que M. Mayer ait fait cette déclaration et je suis persuadé qu'il nous en donnera ici le démenti. (M. Mayer a en effet confirmé le fait qu'il n'a jamais prononcé une telle déclaration.)

Personnellement j'estime que si le Comité International Olympique prenait une décision aussi importante que celle de l'abolition des Jeux Olympiques d'Hiver, il signerait le commencement de la fin de son œuvre et même la fin de son existence. Cette abolition déclencherait le début du renoncement à la plus forte défense de la cause du sport amateur dans le monde. Si nous abolissons les Jeux Olympiques d'Hiver qui constituent une partie très importante de l'ensemble des Jeux Olympiques, nous abandonnerions notre lutte et notre œuvre pour l'amateurisme du sport dans un champ d'activité très important. Des millions d'adeptes aux sports d'hiver dans tout le monde seraient profondément déçus.

Personnellement, je peux vous dire l'indignation que la nouvelle de l'abolition des Jeux d'Hiver a causée dans mon propre pays, la Norvège. Les Jeux Olympiques qu'ils soient d'été ou d'hiver constituent aux yeux de notre jeunesse les plus grandes manifestations sportives du monde, dépassant de beaucoup en importance et intérêt n'importe quels autres concours sportifs internationaux, y compris les championnats du monde.

Il est du devoir des Comités Nationaux Olympiques de veiller à ce que seulement des amateurs participent aux Jeux Olympiques, et je suis convaincu qu'ils font respecter cette règle.

J'admets cependant, que dans le passé, on nous a signalé certains cas de concurrents ayant violé nos règlements à l'insu des Comités Nationaux Olympiques et du Comité International Olympique, fait qu'il peut être quelquefois difficile d'éviter à l'avenir, mais ces exceptions ne devraient pas, à mon avis, arrêter notre œuvre en faveur des millions d'adhérents sincères à la cause du sport amateur qui se trouvent dans le monde.

Je maintiens fermement que: Les quelques amateurs-marrons qui voient nos règles, ne doivent pas avoir le dessus dans la lutte engagée par notre comité pour la défense du sport amateur conformément à nos principes et règlements; les athlètes qui remportent des victoires grâce à de fausses déclarations et à des mensonges, ne trouvent tout compte fait, aucune satisfaction réelle dans la pratique de leurs activités sportives.

Je suis convaincu, par conséquent, que j'ai l'appui de toute la jeunesse sportive du monde imbue d'honnêteté et de loyauté, lorsque, en son nom, je demande au Comité International Olympique de ne pas la décevoir mais de continuer plus fort que jamais la lutte pour faire flotter l'étendard du sport amateur.

Si j'ai l'appui de mes collègues de ce Comité, je suis prêt à proposer une résolution de notre Comité pour être diffusée dans la presse mondiale, car j'estime le moment opportun, vu la gravité de la situation, de mettre fin à toutes les fausses allégations.

Je fais la proposition suivante:

Nous avons eu connaissance à plusieurs reprises ces derniers mois de rumeurs parues dans la presse de plusieurs pays d'après lesquelles le Comité International Olympique aurait l'intention d'abolir les Jeux Olympiques d'Hiver après les Jeux d'Innsbruck en 1964.

Le Comité International Olympique se voit dans l'obligation de démentir formellement ces allégations. Notre Comité, à sa Session de ce jour, est unanime à déclarer cette idée sans fondement. Notre Comité a la ferme intention de défendre le sport amateur conformément aux Règlements du Comité International Olympique qui régissent tous les sports. Ceci concerne les sports d'hiver aussi bien que ceux d'été.

Nous savons qu'il est fait opposition à notre travail par certaines organisations à tendance commerciale ainsi que par certaines personnes; c'est pourquoi nous faisons un appel urgent aux Fédérations Internationales et aux Comités Olympiques pour qu'ils nous secondent énergiquement dans notre œuvre.

ANNEXE N° 7

PROPOSITION DE M. BO EKELUND

Le Président m'a autorisé à vous exposer une manière de résoudre le problème de Corée.

Nous avons déclaré à nos amis de la Corée du Nord et à celle du Sud, dont les Comités Olympiques sont tous les deux reconnus par le Comité International Olympique, qu'ils seraient les bienvenus aux Jeux de Rome s'ils remplissent, les conditions suivantes:

Envoi d'une seule équipe Nord-Sud de Corée, qui doit porter le même uniforme et se présenter sous le même drapeau.

Nous sommes informés par la Corée du Sud que dans les circonstances actuelles — que nous connaissons — elle n'a aucun contact avec la Corée du

Nord et que, par conséquent, elle ne peut pas envoyer une équipe unifiée.

Mais à mon avis, le contact entre ces deux régions n'est pas nécessaire. Laissons-les envoyer leurs inscriptions. Chaque entrée de compétiteur serait suivie d'une déclaration mentionnant les meilleures performances de ces athlètes en 1959 et 1960. Si, par exemple, le Nord et le Sud mis ensemble entraient 4 compétiteurs pour les 100 m., l'International Athletic Amateur Federation accepterait les trois meilleurs résultats de cette épreuve et éliminerait le quatrième. Le total des inscriptions pour chaque épreuve ne doit pas dépasser le maximum alloué à chaque pays. Les moyens de transport du contingent ne nous concernent pas et je pense que ce serait possible de résoudre d'une manière pratique et satisfaisante la question du logement.

Tous les compétiteurs du Nord et du Sud doivent apparaître dans le même uniforme et dans la même tenue.

Ces deux régions doivent tomber d'accord sur un même drapeau. S'ils n'arrivent pas à s'accorder sur ce point, ils devront s'abstenir de participer à la parade des athlètes et aucun drapeau coréen ne flottera sur le Stade Olympique.

De cette manière nous ne refuserions l'accès aux Jeux à aucun athlète coréen. Nous les traiterions conformément à nos premières décisions et nous, membres du Comité International Olympique aurions fait alors tout ce que nous pouvions dans la mesure de nos possibilités.

S'il se trouve des gens du Nord ou du Sud de la Corée pour s'opposer à cette proposition, alors qu'ils en subissent les conséquences.